

CERTIFICAT DE CONFORMITE
(véhicule prêt à l'emploi)

Je soussigné : Nom: **VÄDERSTAD VERKEN AB**
Société **VÄDERSTAD VERKEN AB**
Box 85 590 21 VÄDERSTAD SWEDEN,

Certifie que le véhicule prêt à l'emploi :

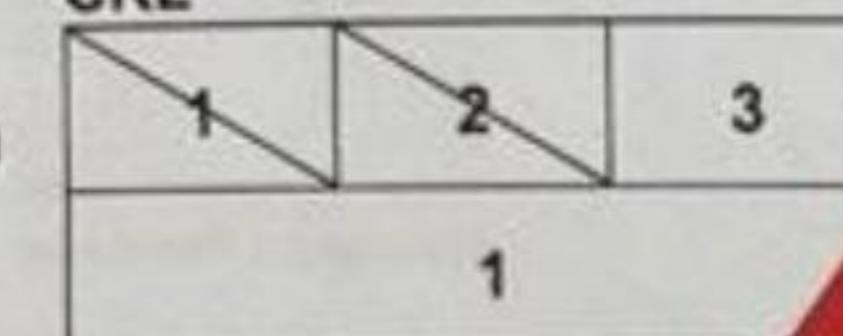
(2) Dénomination :

(D1) MARQUE
(D2) Type / variante / version

VÄDERSTAD

Type : **CRL**

Variante : (1)



Version : **1**

(D3) Dénomination commerciale

(E) Numéro d'identification ou numéro d'ordre dans la série du type :

(3) **CARRIER** C R L 0 0 0 0 2 4 8

(F1) Masse en charge maximale techniquement admissible

(1) 6050 6850 7550

(F2) Masse en charge maxi admissible en service dans l'Etat (PTAC)

(1) 6050 6850 7550

(F3) Masse en charge maximale admissible de l'ensemble en service dans l'Etat (PTRA)

N.C.

(G) Masse en service (G1 + 75) (kg) :

N.C.

(G1) Poids à vide national (PV) (kg)

(3) 5300

(J) Catégorie internationale :

Sa2

(J1) Genre national :

MIAR

(J3) Carrosserie (désignation nationale) :

NON SPEC

(K) Numéro de réception par type

D-0012-14-00

(P1) Cylindrée (cm³) :

N.C.

(P2) Puissance nette maximale (kW) :

N.C.

(P3) Source d'énergie :

N.C.

(P6) Puissance administrative (CV) :

N.C.

(Q) Rapport puissance / masse (kW/kg) :

N.C.

(S1) Nombre de places assises

N.C.

(U1) Niveau sonore à l'arrêt (dB(A)) :

N.C.

(U2) Régime de rotation du moteur lui correspondant (min⁻¹) :

N.C.

(V7) CO₂ (g/kWh) :

N.C.

(V9) Classe environnementale :

N.C.

Mention particulière à reporter sur le certificat d'immatriculation : **V max (remorque) 25 km/h**

- est entièrement conforme au type variante version dont le prototype a fait l'objet du procès-verbal de réception ci-dessus et peut, de ce fait, être immatriculé sans réception complémentaire (voir nota) ;
- sort de nos usines (magasins), le : **22-01-15**

pour être livré à :

Fait à **Väderstad** le **30-01-15**

(1) Rayer la mention inutile
(2) Références communautaires de la directive 1999/37/CE relative aux documents d'immatriculation.

Nota I : - Pour obtenir l'immatriculation du véhicule désigné ci-dessus, il doit être joint, au présent certificat, le procès-verbal de réception du type.

Nota II : - **Circulation des MIAR dont la largeur est supérieure à 2,55m et inférieure ou égale à 4,50m** : L'utilisateur doit respecter les dispositions réglementaires prévues à l'article R.435-1 du Code de la Route.

Rappel : - Toute transformation de ce véhicule susceptible de modifier sa situation au regard des articles R.312-1 à R.312-25, R.314-1 à R.317-7, R.317-15 à R.317-17 et R.318-1

- Toute transformation de ce véhicule susceptible de modifier sa situation au regard des articles R.312-1 à R.312-25, R.314-1 à R.318-5 du code de la route ou toute modification du véhicule à la suite de laquelle il cesserait d'être conforme aux indications portées sur le certificat de conformité

- en particulier pour les organes qui font l'objet d'une prescription de conformité à un texte réglementaire) doit faire l'objet :

- d'une déclaration à la préfecture ;
- le cas échéant, d'une réception à titre isolé par le service en charge des réceptions.

Notice DESCRIPTIVE MIAR
DECHAUMEURS remorqués freinés de marque VÄDERSTAD

0.GENERALITES

0.2 Constructeur :

VÄDERSTAD-VERKEN AB
Box 85
590 21 VÄDERSTAD
SWEDEN
VÄDERSTAD
CARRIER
Sa2
MIAR
25 Km/h

0.7 Type : **CRL**

Variante :
Version :
0.7.1. Décodage du TVV :

1 - 2 - 3

1

La variante définit la désignation commerciale, le modèle, le PTAC, le réglage des freins :
1 = CARRIER 425 L ou 425 XL
2 = CARRIER 525 L ou 525 XL
3 = CARRIER 625 L ou 625 XL
La version définit les freins:
1 = Freinage Hydraulique

1.CONSTITUTION GENERALE

1.4 Nombre d'essieux et roues :

1 essieux - 2 roues simples
Marque ADR - réf : A70NR6ICP002

1.5 Dimension des pneumatiques:

Tous pneumatiques répondant aux caractéristiques suivantes :

- Rayon statique sous charge minimal : 0,380 m
- Rayon statique sous charge maximal : 0,429 m
- Capacité de charge minimale : 2900 kg
- Vitesse maximale : 25 km/h

Qui n'occasionnent pas de dépassement du gabarit de 2,85 m.
(mesure du bourrelet du pneu non compris) et qui respectent les valeurs données aux points 2.7 et 2.13 de la présente notice.

1.6 Constitution de châssis ou de la coque :

Châssis rigide en tubes d'acier profilé
mécano soudé.

La flèche d'attelage est constituée d'une structure rigide en acier profilé fixée au châssis par 2 axes pour:

Anneau d'attelage fixe de diamètre 40mm marque Scharmüller

00.652.20.1 Type B

ou

Anneau d'attelage fixe diamètre 50mm marque Scharmüller

00.652.40.0 Type A

ou

Attelage à boule de diamètre 80mm marque Scharmüller

00.652.90.0 Type C.

ou

Attelage de type 2 points, dispositif D

Marque Väderstad

- Catégorie II type 151175

- Catégorie III type 492990

(le véhicule ne peut être attelé qu'à un tracteur équipé d'un système de verrouillage du relevage)

2. MASSES ET DIMENSIONS (kg et mètres)

Type machine	1	2	3
Variante			1
Version			
2.1. Masse en charge maxi admissible en service dans l'Etat (PTAC)	6050	6850	7550
2.4. Masse en charge techniquement admissible	6050	6850	7550
2.5. Charges maximales admissibles			
2.5.1. Sur l'essieu 1		5800	
2.5.4. Sur le dispositif d'attelage		2500	
2.7. Voie Arrière			2,300 à 2,330
2.8. Empattement	6,368 ou 6,535	6,368 ou 6,531	6,400 ou 6,518
2.9. Poids à vide en ordre de marche			
2.9.0. Total: (ces poids peuvent augmenter en fonction des équipements décrits au point 8.1.)	4400	4900	5300
2.9.1. Sur l'essieu 1	3000	3300	3600
2.9.4. Sur le dispositif d'attelage	1400	1600	1700
2.10. Porte à faux avant	de 6,426 à 6,643	de 6,426 à 6,639	de 6,458 à 6,627
2.11. Porte à faux arrière			
2.11.1. Sans ferrure, ni accessoire	de 0,557 à 1,010	de 0,557 à 1,011	
2.11.2. Avec ferrures et accessoires	de 0,557 à 1,010	de 0,557 à 1,011	